

CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif

Fiche récapitulative des notes proposées aux épreuves pratiques

Identification du candidat :	Etablissement de formation :
------------------------------	------------------------------

Nature de l'épreuve	Report des notes figurant sur les grilles d'évaluation	Calcul de la note finale	Note coefficientée
Epreuve EP1 : Service aux familles (pratique), coefficient 6	Note obtenue sur 20 :	Note sur 20	Note obtenue sur 120 :
Epreuve EP2 : note obtenue en centre de formation, 1 ^{ère} partie « activités de production alimentaire », coefficient 1,5	Note obtenue sur 20 :	Note calculée sur 5 points = (a)	
Epreuve EP2 : note obtenue en centre de formation, 2 ^{ème} partie « entretien du linge et des vêtements », coefficient 1,5	Note obtenue sur 20 :	Note calculée sur 5 points = (b)	
Epreuve EP2 : note obtenue en PFMP, coefficient 3	Note obtenue sur 20	Note calculée sur 10 points = (c)	
Total Epreuve EP2, Service en collectivités, coefficient 6		Note sur 20 = (a) + (b) + (c)	Note obtenue sur 120 :

Remarque : la note de Vie Sociale et Professionnelle, comptabilisée en EP1 est reportée par les correcteurs de PSE selon les consignes données par la Division des Examens et Concours.

Un dossier est constitué pour chaque candidat.

Chaque dossier doit comprendre :

- Les grilles de notation des épreuves EP1 et EP2.
- La fiche d'appréciation en milieu familial
- Le document récapitulatif des PFMP, signé du chef d'établissement

Les dossiers sont archivés jusqu'à la session suivante dans l'établissement d'origine des candidats.